

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

Section 0 - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Avis de demande de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Société de productions audiovisuelles (SOPA S.A)

Référence de la DRP : S_DEI_120778

Avis n° : 009/2026/SOPA S.A/DG/PRMP/SP-PRMP du : 08./05./2026

Objet : Accord-cadre à bon de commande sur trois (03) ans pour la sécurisation des locaux provisoires de la SOPA S.A.

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de la Société de productions audiovisuelles (SOPA S.A) publié sur le portail web des marchés publics le **26 mars 2026**.
2. **La Société de productions audiovisuelles (SOPA S.A)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds propres, afin de financer la souscription à une police d'assurance maladie et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **l'accord-cadre à bon de commande sur trois (03) ans pour la sécurisation des locaux provisoires de la SOPA S.A.**
3. **La Société de productions audiovisuelles (SOPA S.A)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les services relatifs à **l'accord-cadre à bon de commande sur trois (03) ans pour la sécurisation des locaux provisoires de la SOPA S.A en lot unique.**

Les variantes ne sont pas prises en considérations. Ces services sont à réaliser par une compagnie de sécurité au profit de **la Société de productions audiovisuelles (SOPA S.A)** dans pour une durée de trente-six (36) mois.

4. Ces prestations sont à réaliser au siège de la Société de Productions Audiovisuelles (SOPA S.A), Fidjrossè, Route des pêches, en quittant le carrefour Fidjrossè vers Togbin, immeuble Gozem à droite, couvrant une période de trente-six (36) mois renouvelable une fois après satisfaction de l'autorité contractante. La durée de l'accord-cadre est de douze (12) mois et le délai de d'exécution de chaque bon de commande sera fixé dans chaque bon.

5. Les exigences en matière de qualification sont :

a. **Pour les anciennes entreprises**

Capacité technique :

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

- Être une entreprise spécialisée dans le gardiennage et la sécurisation des bâtiments publics (en apporter la preuve par le registre de commerce ou les statuts). Les domaines d'activités désignés comme « Diverses prestations ou Prestations diverses » ne seront pas considérés ;
- Disposer de l'agrément du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pour exercer en tant que structure de sécurité privée ou la preuve de dépôt du dossier de renouvellement de l'agrément ;
- Avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, une assurance tout risque en cours de validité à la date de dépôt des offres ;
- Avoir exécuté au moins un (01) marché de gardiennage et de sécurisation des bâtiments public, privé ou d'institution internationale au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) d'un montant minimum HTVA de **quatre millions huit cent cinq mille quatre-vingt-quatre (4 805 084) francs CFA** avec pour justificatifs des attestations de bonne fin d'exécution ou des copies de procès-verbaux de réception assorties de contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie légalisée) signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou office d'Etat ou mixte, représentation ou organisation internationale au Bénin) ou toutes autres personnes morales de droit privé.

Disposer du personnel suivant :

- un chef d'équipe (superviseur), titulaire du BEPC avec six (6) années d'expérience dont trois (3) années en qualité de superviseur, justifiées par une attestation ou un certificat de travail ;
- trois (03) agents de sécurité, chacun titulaire du CEP au moins avec trois (3) années d'expérience dans le domaine du gardiennage/sécurité, justifiées par une attestation ou un certificat de travail.

Les expériences du personnel doivent être justifiées par : i) les CV ; ii) les diplômes ou les attestations ou les certificats de formation ; iii) les attestations de travail ou attestation de service fait. Le nombre d'année d'expérience du personnel sera déterminé à compter de l'année d'obtention du diplôme ou de l'attestation ou du certificat de formation.

- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des services tel que demandé dans les DPDRP et apporter des preuves de propriété ou de location (facture d'achat légalisée).

Capacité financière :

- Disposer d'un avoir liquide sous la forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur d'un **million cent quarante-quatre mille soixante-sept (1.144 068) FCFA** prouvé par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ;
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024, 2023) au moins égal à **six millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent six (6 864 407) FCFA** justifié par les états financiers certifiés (quinze premières pages) des trois dernières années, présentés par un comptable employé de l'entreprise (à prouver) et/ou

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Capacité technique :

- Être une entreprise spécialisée dans le gardiennage et la sécurisation des bâtiments publics (en apporter la preuve par le registre de commerce ou les statuts). Les domaines d'activités désignés comme « Diverses prestations ou Prestations diverses » ne seront pas considérés ;
- Disposer de l'agrément du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pour exercer en tant que structure de sécurité privée ou la preuve de dépôt du dossier de renouvellement de l'agrément ;
- Avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, une assurance tout risque en cours de validité à la date de dépôt des offres ;

Disposer du personnel suivant :

- - un chef d'équipe (superviseur), titulaire du BEPC avec dix (10) années d'expérience dont cinq (05) années en qualité de superviseur, justifiées par une attestation ou un certificat de travail ;
- - trois (3) agents de sécurité, chacun titulaire du CEP au moins avec cinq (05) années d'expérience dans le domaine du gardiennage/sécurité, justifiées par une attestation ou un certificat de travail.

Les expériences du personnel doivent être justifiées par : i) les CV ; ii) les diplômes ou les attestations ou les certificats de formation ; iii) les attestations de travail ou attestation de service fait. Le nombre d'année d'expérience du personnel sera déterminé à compter de l'année d'obtention du diplôme ou de l'attestation ou du certificat de formation.

- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des services tel que demandé dans les DPDRP et apporter des preuves de propriété ou de location (facture d'achat légalisée).

Capacité financière :

- Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture, et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence les états financiers de leurs années d'existence certifiés. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;
- Disposer d'une assurance des risques professionnels pour la couverture des risques à hauteur de **six millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent six (6 864 407) FCFA** ;
- Disposer d'un avoir liquide sous la forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur d'**un million cent quarante-quatre mille soixante-sept (1.144 068) FCFA** prouvé par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin.

NB :

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

- La capacité financière et l'assurance de risques professionnels sont cumulatives. L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.
- Les expériences du personnel proposé doivent être prouvées par le curriculum vitae, les diplômes/attestations légalisées, les attestations /certificat de travail légalisées précisant les expériences ainsi que copie légalisée de la pièce d'identité/CIP valide. Le nombre d'année d'expériences requis est compté à partir de la date d'obtention du diplôme ou du certificat d'exercice prouvé dans le domaine ou à défaut la date de la signature du diplôme ;
- L'expérience générale sera jugée sur la base du Curriculum Vitae et l'expérience similaire sur la base des attestations de travail/certificat qui doivent préciser les expériences similaires requises ou de service fait fournis, précisant les expériences similaires ;
- Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être accompagné de l'équivalence du diplôme en originale ou copie légalisée délivré par l'état béninois avant d'être acceptés conformes pour la qualification du personnel ;
- Le candidat fournira la liste des matériels indiqués à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification en y joignant les preuves de propriété (photocopie légalisée des factures d'achat, cartes grises) ou contrat de location ou promesse de location accompagnées des preuves de propriété du loueur pour justifier la disponibilité desdits matériels.

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

6. Le délai d'exécution de l'accord cadre est de **trente-six (36) mois** et le délai d'exécution de chaque bon de commande est de douze (12) mois.
7. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

NB : le chiffre d'affaires moyen, la capacité financière sont cumulatifs. L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics à l'adresse électronique sopa.pmp@sopa.bj et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société de Productions Audiovisuelles (SOPA S.A)**, Fidjrossè, Route des pêches, en quittant le carrefour Fidjrossè vers Togbin, immeuble Gozem à droite, troisième étage, aile gauche, dernier bureau à droite ; Téléphone : (+229) 01 98 59 88 88 Cotonou de 08h 00 à 12h 30 et de 14 h à 17h 30 (heure locale GMT+1).

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du **23.../05/2026**. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société de Productions Audiovisuelles (SOPA S.A)**, Fidjrossè, Route des pêches, en quittant le carrefour Fidjrossè vers Togbin, immeuble Gozem à droite, troisième étage, aile gauche, dernier bureau à droite ; Téléphone : (+229) 01 98 59 88 88 Cotonou de 08h 00 à 12h 30 et de 14 h à 17h 30 (heure locale GMT+1) **chaque jour ouvrable du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 en matinée et de 14h à 17h30 en soirée**. Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (sans objet) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge¹ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

10. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société de Productions Audiovisuelles (SOPA S.A)**, Fidjrossè, Route des pêches, en quittant le carrefour Fidjrossè vers Togbin, immeuble Gozem à droite, troisième étage, aile gauche, dernier bureau à droite ; Téléphone : (+229) 01 98 59 88 88 au plus tard le **02 Juin 2026 à 09h 30** (heure locale GMT+1).

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

11. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
12. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de Conférence de la Direction Générale de la Société de Productions Audiovisuelles (SOPA S.A)**, Fidjrossè, Route des pêches, en quittant le carrefour Fidjrossè vers Togbin, immeuble Gozem à droite, troisième étage, aile droite, dernier bureau à gauche ; Téléphone : (+229) 01 98 59 88 88 Cotonou le **02 Juin 2026 à 09h 30**... (heures locale GMT + 1).

¹ Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.amp.bj

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

13. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux cent cinq mille neuf cent trente-deux (205 932) francs CFA**.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie (accompagnée de l'attestation d'identification de statut de MPME en cours de validité pour les MPME ayant fourni la lettre de déclaration de garantie délivré par l'ADPME justifiant de son statut de PME) de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

14. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Cotonou, le 12/05/2022


S. Martine KAKPO ADOCKONOU

Personne Responsable des
Marchés Publics



**BON A LANCER
CCMP/PR**